

Lettre de Monsieur le Ministre de l'Aménagement du
Territoire,
de l'Environnement et du Tourisme

Au-delà l'opportunité qui est donnée à nos opérateurs du tourisme de présenter aux visiteurs nationaux et étrangers mais aussi à leurs partenaires des pays émetteurs, les multiples facettes du patrimoine touristique de l'Algérie et en particulier des « suds Algériens », l'organisation de la 10^{ème} édition du Salon International du Tourisme et des Voyages (SITEV), qui est intervenue presque deux années après la tenue, les 11 et 12 février 2008 à Alger, des 1ères assises nationales et internationales du tourisme, est un moment privilégié pour faire le point sur les étapes franchies et les opérations engagées dans le cadre de la feuille de route que nous nous sommes tracée.

Avec l'appui fort et précieux de Son Excellence Monsieur le Président de la République, nous nous sommes efforcés, au cours de ces deux dernières années, de jeter les premiers jalons de l'application du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT- 2025) retenu par les pouvoirs publics comme cadre de référence de la stratégie de développement touristique de notre pays.

Il s'agit, désormais, de développer la montée en cadence du tourisme national et de l'insérer progressivement dans les circuits commerciaux du tourisme international par l'émergence à moyen et long termes de la « *Destination Algérie* » comme destination touristique de choix.

Pour favoriser ce nouveau positionnement du tourisme national, le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique s'appuie sur un plan stratégique articulé autour de cinq dynamiques :

- 1** – La valorisation et la promotion de la « Destination Algérie ».
- 2** – Le développement et la rationalisation de l'investissement touristique.
- 3** – Le déploiement d'un Plan Qualité Tourisme.
- 4** – La promotion de l'intersectorialité et du partenariat public privé.
- 5** – La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de financement opérationnel.

Conscient de l'immensité de l'œuvre et du long chemin qu'il nous reste à parcourir, et sans verser dans l'autosatisfaction béate, nous nous devons de reconnaître que des efforts louables et des progrès significatifs ont néanmoins pu être enregistrés dans la réalisation des grands objectifs arrêtés.

1- La Destination « Algérie » :

En ce qui concerne la promotion de l'offre touristique et grâce à une meilleure connaissance des marchés émetteurs cibles et des attentes de la clientèle nationale et internationale, des progrès indéniables dans la maîtrise des actions de communication et de marketing ont été réalisés pour la valorisation de l'offre touristique, de ses nombreux atouts et de la variété de nos produits.

Nos opérateurs nationaux, publics et privés, sont de plus en plus étroitement associés aux actions de promotion qui sont menées, que ce soit dans le pays ou à l'étranger. L'intersectorialité n'est plus un vœu pieux.

La diversité géographique et le poids de l'histoire de notre pays nous offrent tout ce dont nous avons besoin pour faire de l'Algérie une destination de vacances prisée. Un patrimoine si riche constitue une véritable chance pour développer et promouvoir moult activités.

J'en appelle donc à tous nos professionnels pour redoubler d'efforts et d'imagination dans la valorisation de ce formidable potentiel.

En s'appuyant sur un nouveau concept du tourisme qui allie valorisation des ressources touristiques et préservation de l'environnement, nous entendons ainsi promouvoir une autre forme de tourisme répondant aux attentes de la clientèle internationale et favorisant au mieux l'attractivité et la compétitivité de « *la Destination Algérie* ».

Ainsi, la démarche Marketing déjà engagée vise à promouvoir de nouveaux couples « produits- marchés » identifiant les segments de clientèles, les types de produits et les filières à forte notoriété. Pour le Sud, produit d'appel par excellence, où le visiteur étranger sera assuré de vivre de nouvelles sensations et des moments d'émotion exceptionnels, les thématiques mises en œuvre s'articulent autour de :

- L'offre itinérance caractérisée par la rupture, le ressourcement, les retrouvailles et l'évasion (méharées, trekking, bivouacs, raids, escalades, marathon de dunes, ski sur sable...).

- La découverte éco-touristique à travers l'immersion dans les cultures identitaires, la connaissance de l'artisanat traditionnel et du patrimoine matériel et immatériel (foggaras, gravures rupestres, fêtes locales, instruments de musique et chants...).

- Les parcs sahariens, classés patrimoine universel par l'UNESCO, où l'écotourisme et le tourisme solidaire sont à promouvoir.

- Les périple (route des Oasis, route du Sel et de l'Or, route des Ksour, route des Forts,...).

En outre et pour renforcer davantage la compétitivité et l'attractivité de la « Destination Algérie », les pouvoirs publics ont arrêté, dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour 2009, un dispositif d'incitations financières et fiscales portant notamment sur :

- L'exonération de la taxe sur les activités professionnelles (TAP) sur le chiffre d'affaire réalisé en devises dans les activités touristiques, hôtelières, thermales, de restauration classée et de voyagistes.
- La réduction de la taxe sur la valeur ajoutée « TVA » de 17% à 7% sur les prestations liées aux activités touristiques, hôtelières, thermales, de restauration touristique classée, de voyages et de location de véhicules de transport touristique.

2- Le Plan Qualité Tourisme Algérie « PQTA » :

Le Plan Qualité Tourisme Algérie est entré dans une phase active dans son processus de mise en oeuvre avec l'adhésion d'une centaine de professionnels à la démarche **Qualité**, dont l'objectif essentiel vise à améliorer la qualité des prestations touristiques en s'appuyant notamment sur un plan ambitieux de formation de la ressource humaine et la modernisation et la requalification des infrastructures touristiques.

Dans ce contexte, il y a lieu de signaler que la réhabilitation et la mise aux normes de neuf hôtels publics du sud a été lancée. Cette opération contribuera, à brève échéance, à combler un sérieux déficit en structures d'accueil de qualité.

Pour appuyer et consolider la mise en oeuvre du PQTA, d'autres mesures incitatives ont été également retenues dans la LFC 2009. Elles concernent :

- La bonification de 3% et de 4,5% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires pour les actions de modernisation des établissements touristiques et hôteliers à réaliser respectivement dans les wilayas du Nord et celles du Sud.

- Le bénéfice du taux réduit de droit de douane pour les acquisitions d'équipements et d'ameublement, non produits localement selon les standards hôteliers, rentrant dans le cadre d'opérations de modernisation et de mise à niveau.

3- Le développement de l'investissement touristique :

Les zones et sites touristiques font désormais l'objet d'une protection et d'une préservation au seul bénéfice de l'investissement touristique porteur d'une dynamique de développement territorial et de progrès social pour les populations d'accueil.

Des résultats significatifs ont été réalisés pour rendre ces espaces plus accessibles à travers la viabilisation et l'amélioration des infrastructures, la disponibilité d'espaces préservés et bien aménagés étant une condition et un facteur important d'incitation à l'investissement.

Dans ce cadre, des actions engagées ont porté sur la protection du foncier touristique par le cadastre et le bornage de **47 ZET**, ainsi que sur la reconstitution du foncier touristique avec la création de **246** nouvelles **ZET**.

Des résultats encourageants ont été enregistrés dans le cadre de la promotion de l'investissement touristique avec le lancement, dans les deux dernières années, de **390 nouveaux hôtels** privés totalisant plus de **38 000 lits**, soit plus de **50%** des objectifs physiques arrêtés par le **business plan « 2015 »**. Dans ce même ordre d'idées **45 projets de Villages Touristiques d'Excellence sont en cours d'examen par le Conseil National de l'Investissement** et dont une bonne partie pourra être lancée dès le **début de l'année prochaine**.

La promotion de l'investissement touristique a également bénéficié d'un appui particulièrement significatif des pouvoirs publics dans le cadre de la **loi de finances complémentaire pour 2009**, avec notamment :

- **Un abattement** de 50% et de 80% sur le coût de la concession des terrains nécessaires à la réalisation des projets d'investissement touristique respectivement au niveau des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud.

- **Une bonification** de 3% et de 4,5% du taux d'intérêt aux prêts bancaires pour les investissements dans les projets touristiques à réaliser respectivement au niveau des wilayas du Nord et celles du Sud.

- **Une mise en place d'un dispositif d'aide à l'investissement** à travers le «fonds d'appui à l'investissement, à la promotion et à la qualité des activités touristiques».

- **L'exemption du droit d'enregistrement** lors de la constitution de sociétés activant dans le tourisme ainsi que les augmentations de capital.

4- Incitations et accompagnements :

En plus des avantages consentis à l'investisseur, toutes filières confondues dans le cadre du code des investissements, la LFC 2009 a, comme il a été précédemment indiqué, prévu un dispositif particulièrement avantageux d'appui et de soutien du développement touristique dans notre pays. Cela dénote clairement la volonté des pouvoirs publics d'accorder toute l'importance que revêt le secteur du tourisme dans la dynamique de croissance, de diversification des revenus, de création de richesses et d'emplois.

De plus, et pour consolider et élargir les résultats enregistrés dans les différents domaines du développement de l'investissement touristique et du Plan Qualité Tourisme, des mesures d'accompagnement, autant pour les porteurs de projets que pour les professionnels du tourisme, ont été mises en œuvre à travers notamment :

- La conception d'un **Atlas des Zones d'Expansion Touristique (ZET)**, identifiant toutes les caractéristiques du portefeuille foncier, destiné aux promoteurs et investisseurs nationaux et étrangers.

- L'aide et l'appui sous différentes formes aux professionnels souscrivant aux engagements de la **Démarche Qualité**.

- La mise en œuvre d'un **plan de formation de la ressource humaine** pour sa mise à niveau aux normes et standards internationaux.

Ainsi, l'Etat offre aux promoteurs -investisseurs et aux professionnels du tourisme un véritable partenariat **gagnant-gagnant** pour la réalisation des objectifs arrêtés dans le plan stratégique de relance du tourisme.

La tenue de ce salon est une opportunité pour l'ensemble des acteurs et partenaires du tourisme de tisser des relations d'affaires et de promouvoir de nouveaux partenariats fructueux pour l'avenir touristique de notre pays. L'environnement et le climat des affaires s'y prêtent favorablement.

Soyez assurés de notre écoute et de notre soutien pour toutes les initiatives que vous aurez à prendre en capitalisant au mieux les opportunités qu'offre cet événement.

Chérif RAHMANI